

COMPTE RENDU SEANCE DU 2 SEPTEMBRE 2016

Annule et remplace le 10/10/2016

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Présents : M. Christian MAZIERE, Maire ; Mme Sylviane NEE, adjointe ; M. Henri ROBERT, M. Claude BERSAC, Mme Anne KLEINE, Mme Céline REJASSE, conseillers.

Absents excusés: M. Thierry DENEPOUX, Mme Frédérique VALLON, M. Bernard MOIRAND, M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD

Secrétaire de séance : Mme Céline REJASSE,

Pouvoirs : Mme Frédérique VALLON a donné pouvoir à M. Claude BERSAC, M. Bernard MOIRAND a donné pouvoir à Mme Sylviane NEE, M. Jean Pierre CHATEAUREYNAUD a donné pouvoir à Mr Christian MAZIERE.

Après avoir notifié les différentes observations de Mme Sylviane NEE sur le compte rendu du 1^{er} 07, le compte rendu a été approuvé, celui-ci sera modifié et envoyé aux conseillers présents lors de ce conseil.

Information préliminaire : M. Bernard MOIRAND, absent lors de cette séance, souhaite néanmoins faire passer un Document d'information sur la pyrale du Buis et les traitements possibles. Il demande à ce que ce document soit affiché pour informer la population.

Ouverture de la séance 20h45

COMPTE RENDU DES REUNIONS :

• **SRB Dronne (Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne) :** M. Claude BERSAC informe que la commune a reçu le dossier concernant les travaux prévus pour la protection de la berge sur la rive gauche de l'ilot.

• **Réunion école :** Mme Sylviane NEE informe que le 30/08 elle a réuni les agents de la cantine et de l'école, Mmes Joëlle BORLOZ, Nicole BOUSSARIE, Estelle RAVEL avec la nouvelle Institutrice. En ce qui concerne l'utilisation de la cuisine, Il a été convenu que tous les intervenants qui viendront dans la cuisine devront noter leur passage sur un cahier. La directrice des TAP fournira des poches poubelles pour la garderie

Mme Sylviane NEE demande que suite à cette réunion, 2h complémentaires soient attribuées à Mme BORLOZ Joëlle pour la réunion et pour la réception des produits d'entretien cantine et l'école, 1h sera ajoutée pour Mme BOUSSARIE Nicole et pour Mme Estelle RAVEL, la Présidente du SVS n'ayant pas été informée de cette réunion, l'heure complémentaire sera déduite des heures de ménage prévues au titre de l'année scolaire.

Mme Sylviane NEE demande qu'un tableau d'affichage soit installé pour la garderie et les TAP de la Communauté de Communes Dronne et belle. M. Claude BERSAC propose de le faire et de l'installer au portail de l'école.

RAPPORT ANNUEL 2015 SUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT DE LA CHAPELLE FAUCHER

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif de la commune LA CHAPELLE FAUCHER.

Après présentation du rapport, Le Conseil Municipal :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la commune de LA CHAPELLE FAUCHER
- Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération

Délibéré à l'unanimité

M. le maire informe qu'il a reçu le rapport de la SATESE sur le l'assainissement collectif de la commune. Il en ressort une eau d'excellente qualité. Il en remercie l'agent communal.

M. Claude BERSAC demande si une extension du réseau est envisageable à l'avenir. M. le Maire explique que cela pourra se faire mais seulement après le remboursement total de l'emprunt. Mme Sylviane NEE demande si une estimation peut néanmoins être faite. M. le Maire répond par l'affirmative mais il pense que c'est prématuré et qu'il faut le demander juste un an avant.

DISCUSSION SUR LE RENOUELEMENT DU CONTRAT DE L'AGENT TECHNIQUE 2EME CLASSE DE 5H51

Mme Sylviane NEE informe que le contrat de l'agent qui effectue l'aide à la cantine et le ménage le mercredi doit être renouvelé. Cet agent a cumulé 7 années de contrats au sein de la commune et dans le public. Selon la réglementation en vigueur, il n'est plus possible de lui proposer des CDD. La commune peut : soit la stagiairiser (voie vers la titularisation) soit lui proposer un contrat à durée indéterminée.

- Après discussion, Le Conseil décide à l'unanimité de lui faire un contrat CDI pour 5h51.

DISCUSSION SUR LA PROPOSITION DE L'ASSUREUR DE LA COMMUNE POUR COUVRIR LES AGENTS, LES CONSEILLERS LORS DE LEURS DEPLACEMENTS AVEC LEUR VEHICULE PERSONNEL

A la demande de Mme BORLOZ qui transporte les repas de la cantine dans son véhicule personnel, et suite à une discussion lors du conseil municipal précédent, M. CHATEAUREYNAUD a pris contact avec l'assureur de la municipalité pour demander un devis relatif à une extension de garanties.

M. le Maire fait lecture de la proposition de l'assureur : un contrat « mission collaborateur » dont le montant est de 463.60 € pour l'année.

Après avoir pris connaissance des garanties et du « contrat mission collaborateur »,

- le Conseil Municipal décide de souscrire le contrat « mission collaborateur » auprès de l'assurance GROUPAMA

Délibéré à l'unanimité

Ce contrat prend en charge aussi bien les agents que les conseillers. Il est demandé de faire un ordre de mission à l'année pour Mme BORLOZ.

APPROBATION SUR LA CONTINUITÉ DISCUSSION COMMUNE NOUVELLE

M. le Maire informe qu'une réunion a eu lieu le 12 juillet sur les communes nouvelles avec la participation des communes suivantes : VILLARS, SAINT MARTIN DE FRESSENGEAS, SAINT JEAN DE COLE, SAINT ROMAIN, SAINT CLEMENT, LA CHAPELLE FAUCHER. Il demande à Mme Sylviane NEE de prendre la parole. Mme NEE informe qu'une prochaine réunion aura lieu le 20 septembre prochain. Il a été demandé lors de la réunion du 12 07 que les communes participantes approuvent au sein de leurs conseils municipaux respectifs la poursuite ou non de la discussion sur les communes nouvelles.

- Après vote, le Conseil à l'unanimité approuve la poursuite des discussions sur les communes nouvelles.

TARIF CONCESSION CIMETIERE

Le maire informe qu'il convient d'annuler la délibération 201/01-04 n° 11 du 1^{er} avril. En effet une même délibération a déjà été prise en 2012 pour le même montant.

M. le Maire expose à l'assemblée que le prix des concessions dans le cimetière communal n'a pas été revalorisé depuis mars 2012 (délibération n°02/2012 du 03/2/2009 décidant le prix de 30 € le m²). Il ajoute qu'une actualisation de ce tarif pourrait être envisagée.

- APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal :

- décide d'augmenter le prix des concessions dans le cimetière communal qui passe, à compter du 1^{er} septembre 2016, de 30 € à 35 € le m²
- autorise M. le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les documents relatifs à cette affaire

Délibéré à l'unanimité

M. Claude BERSAC demande si un columbarium est envisageable pour le cimetière. Monsieur le Maire propose que le projet soit chiffré et ajouté au prochain budget.

PARTICIPATION POUR ACCEUIL PERISCOLAIRE DES ENFANTS QUI PRENNENT LE BUS DU RPI LA CHAPELLE FAUCHER SAINT PEIRRE DE COLE SAINT FRONT D ALEMPS D'AVRIL A JUILLET 2016

M. le Maire informe que l'on a reçu une facture de la communauté de communes Dronne et belle pour la participation de la commune aux frais concernant l'accueil périscolaire des enfants qui prennent le bus du RPI et qui sont pris en charge par le personnel de la communauté de communes pendant le temps d'attente entre l'arrivée/départ du bus et le prise en charge par l'enseignant.

Mme Céline REJASSE informe que le règlement de la facture est pour l'instant en attente car elle a remarqué qu'un même enfant est facturé deux fois sous un nom de famille différent. Elle a donc demandé une vérification à la Communauté de Communes et reste dans l'attente de leur réponse.

- Cette délibération est donc reportée au prochain Conseil.

Mme Sylviane NEE demande si une délibération permanente ne pourrait pas être prise pour régler cette participation.

La secrétaire se renseignera sur cette possibilité.

DISCUSSION SUR LE COURRIER RECU PAR L'INSPECTION ACADEMIQUE DU 29 08 2016

M. le Maire fait lecture du courrier de l'inspection académique reçu le 29/08/2016. Ce courrier fait état des risques dans l'école et des mesures éventuelles à prendre (sol du préau glissant, réception bas du toboggan,...)

Mme Sylviane NEE a pris contact avec le référent. Celui-ci a expliqué que l'ancienne Directrice de l'école aurait dû signaler au préalable les risques à la Mairie et en informer l'Inspection Académique seulement si la Mairie n'avait pas effectué de travaux. L'ancienne Directrice aurait aussi dû en parler lors du dernier conseil d'école. Or, elle n'a rien signalé à personne.

Mme Sylviane NEE a demandé au référent de bien vouloir se déplacer pour effectuer une visite sur terrain afin de se rendre compte par lui-même des éventuels risques encourus par les enfants.

M. Pierre GARDETTE Inspecteur de l'éducation Nationale par intérim viendra à l'école le 06 septembre à 14h30.

Effectifs de la rentrée sur le RPI: 20 élèves pour La Chapelle Faucher et 42 pour Saint Pierre de Côte.

QUESTIONS DIVERSES

• **Courrier de Monsieur le Préfet sur l'Ad'AP L'agenda d'accessibilité programmée.** La commune de la Chapelle Faucher n'est pas en conformité actuellement par rapport aux délais fixés par l'agenda. Cette lettre rappelle que si le dossier n'est pas déposé, la commune encourt une amende. M. Bernard MOIRAND, en charge de ce dossier, devra donc faire le nécessaire rapidement.

• **Charte Zéro herbicide :** les communes sont invitées à signer une chartre Zéro herbicides sous peine de perdre des subventions. M. Henri ROBERT précise que cette chartre est trop restrictive et ne propose aucune solution ou alternative concrète. La commune rencontrera des problèmes pour le désherbage du cimetière notamment.

• **Octobre Rose** M. le Maire lit le courrier de l'association d'octobre rose. L'association demande si la commune renouvelle sa participation au projet cette année. Le Conseil approuve le renouvellement de cette action. Mme Sylviane NEE se chargera de répondre à l'association et de l'organiser comme elle l'a fait l'an dernier.

• **Problème routes endommagées et circulation bloquée par les camions forestiers.** Mme Sylviane NEE signale que des administrés rencontrent des problèmes avec les chauffeurs de camion forestiers. Ce problème se situe au lieu dit Tierchateau et Puymartin. Ils ne signalent pas leur chantier ce qui présente un danger pour la circulation et ils endommagent les routes. Monsieur le Maire a également été informé de ce problème. Mme Sylviane NEE demande que quelque chose soit fait.

M. le Maire informe que les dégâts sur la route de la Rolphie sont pris en charge par la Communauté de Communes Dronne et Belle.

• **Associations :** Mme Sylviane NEE souhaite proposer une réunion avec l'ensemble des associations fin octobre.

• **Avancement des travaux d'investissements de 2016** Mme Sylviane NEE demande ou en est-on ? M. le Maire l'informe que comme il le lui avait précisé lors du dernier conseil lorsque qu'elle a déjà posé la même question, la commune n'a reçu à ce jour que les subventions de l'Etat (DETR) mais n'a toujours pas de réponse du département. Mme Sylviane NEE demande si certains travaux ne peuvent pas être commencés quand même. M. le Maire lui répond que si la commune commence d'ores et déjà les travaux, les subventions attendues ne pourront plus être versées.

• **Journée du patrimoine à l'Eglise du petit Jumilhac.** Mme Sylviane NEE demande pourquoi M. Bernard MAZIERE n'a pas été invité au Conseil pour présenter le programme. M. le Maire reconnaît avoir oublié de l'inviter bien que cela ait été demandé lors du conseil précédent.

• **Etat des finances** Pour le prochain Conseil Mme Sylviane NEE demande si on peut mettre à l'ordre du jour un point sur l'état des finances de la commune car elle estime que rien n'est fait. Elle demande s'il est possible d'acheter 2 tapis supplémentaires pour la salle polyvalente. La demande est acceptée par le conseil.

• **Remarque** Sur le frigo de la salle des associations. M. le Maire informe que suite à l'utilisation du frigo par les artistes présents sur le domaine Barbarie celui-ci n'a pas été nettoyé et a été remis dans la salle plein d'herbe. Mme Sylviane NEE précise qu'il a été nettoyé, que c'est sans doute pendant le transport que de l'herbe s'est accroché au frigo.

M. Bernard MOIRAND confirme que le réfrigérateur a bien été nettoyé.

M. le Maire clos les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h39.

• **Repas des aînés** choix du menu des aînés du 15 octobre 2016

Le Maire,
Christian MAZIERE.

